

Objet :**BUDGET COMMUNE :
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, se sont réunis à l'hôtel de ville sous la Présidence de Thomas Iraçabal, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée le treize octobre, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES PRÉSENTS :

Monsieur Thomas IRAÇABAL, Maire,
Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, M. Patrice BLIGNY, Mme Laurence NAEGERT, M. Jean-Claude LAFFITTE, M. Patrice MARCHAND, Adjoint au Maire.
M. Axel BRAVO LERAMBERT, Mme Patricia CHAMAYOU, M. Denis CHILDS, Mme Nathalie DESEILLE DENZER, M. José HENRIQUES, M. Thierry LATOURETTE, Mme Jeanou MOREAU, Mme Stéphanie POIRET, M. Olivier TOUPIOL, Mme Christine SENEPART, Mme Yanick PÉJU, M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, M. Sylvain DUYCK, Conseillers Municipaux.

MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Aline VOEGELIN, représentée par M. Patrice MARCHAND,
Mme Sylvie MASSOT, représentée par Mme Christine COCHINARD,
Mme Sylvie DE BOYER, représentée par Mme Jeanou MOREAU,
Mme Céline CHAPAT, représentée par Mme Laurence NAEGERT,
Mme Isabelle KORFAN, représentée par M. Jean-Claude LAFFITTE,
M. Laurent NOÉ, représenté par M. Thomas IRAÇABAL,
M. Frédéric DE ROMBLAY, représenté par Mme Christine SENEPART,
M. Frédéric GONDRON, représenté par Mme Yannick PÉJU,
Mme Manoëlle MARTIN, représentée par M. Anthony ARAUJO-LAFITTE.

Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	20	29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-1 à 1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Page 1 sur 3

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens (14, rue Lemerchier – 80 000 Amiens) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu la délibération N°31 en date du 13 avril 2023 portant sur le Budget Primitif 2023 ;

Vu la délibération N° 60 en date du 27 juin 2023 approuvant le Compte Administratif 2022 ;

Vu la délibération N°70 en date du 27 juin 2023 portant affectation du résultat 2022 ;

Considérant que, l'affectation des résultats, la reprise des restes à réaliser et la modification de certaines autorisations budgétaires impliquent l'établissement du budget Supplémentaire 2023 ;

Considérant la consultation de la Commission des Finances réunie en date du 12 octobre 2023;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARTICLE 1er : ADOPTE le budget Supplémentaire 2023, équilibrée en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT

		BP 2023	BS 2023	Cumul BP + BS
Dépenses	Chap 011 Charges à caractère général	4 920 449,44 €	318 800,00 €	5 239 249,44 €
	Chap 012 Charges de personnel	2 209 807,03 €		2 209 807,03 €
	Chap 014 Atténuation de produits	1 558 059,00 €		1 558 059,00 €
	Chap 65 Autres charges de gestion courante	1 323 598,28 €	46 700,00 €	1 370 298,28 €
	Chap 66 Charges financières	81 661,97 €		81 661,97 €
	Chap 67 Charges exceptionnelles	111 000,00 €	20 000,00 €	131 000,00 €
	Chap 022 Dépenses imprévues	0,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €
	Chap 68 Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Chap 042 Op. D'ordre de transferts entre sections	468 215,95 €		468 215,95 €
	Chap 023 Virement à la section d'investissement	1 128 540,27 €	1 515 570,76 €	2 644 111,03 €
Total dépenses		11 801 331,94 €	1 929 070,76 €	13 730 402,70 €
Recettes	Chap 70 Produits des services du domaine et ventes	320 913,00 €		320 913,00 €
	Chap 73 Impôts et taxes	9 498 835,00 €	-100 000,00 €	9 398 835,00 €
	Chap 74 Dotations et participations	1 554 517,94 €	-52 000,00 €	1 502 517,94 €
	Chap 75 Autres produits de gestion courante	413 000,00 €		413 000,00 €
	Chap 76 Produits financiers			0,00 €
	Chap 77 Produits exceptionnels	0,00 €		0,00 €
	Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	66,00 €		66,00 €
	Chap 013 Atténuation de charges	14 000,00 €		14 000,00 €
	Chap 002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	2 081 070,76 €	2 081 070,76 €
Total recettes		11 801 331,94 €	1 929 070,76 €	13 730 402,70 €

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens (14, rue Lemerchier – 80 000 Amiens) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

INVESTISSEMENT

		BP 2023	BS 2023	Restes à réaliser	Cumul BP+BS+RAR	
Dépenses	Chap 20 Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	45 000,00 €	62 256,52 €	147 256,52 €	
	Chap 204 Subventions d'équipements versées	200 000,00 €	300 000,00 €	54 344,30 €	554 344,30 €	
	Chap 21 Immobilisations corporelles	1 873 500,00 €	914 688,61 €	523 316,20 €	3 311 504,81 €	
	Chap 23 Immobilisations en cours	10 000,00 €	146 975,00 €	580 980,79 €	737 955,79 €	
	Chap 16 Emprunts et dettes	314 223,42 €			314 223,42 €	
	Chap 022 Dépenses imprévues	0,00 €	109 000,00 €		109 000,00 €	
	Chap 001 Résultat d'investissement reporté		708 979,06 €		708 979,06 €	
	Chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	66,00 €			66,00 €	
		Opérations d'équipement	934 848,49 €		1 232 606,02 €	2 167 454,51 €
		Total dépenses	3 372 637,91 €	2 224 642,67 €	2 453 503,83 €	8 050 784,41 €
Recettes	Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	280 000,00 €	2 323 000,00 €		2 603 000,00 €	
	Chap 13 Subventions d'investissement		839 575,74 €		839 575,74 €	
	Chap 16 Emprunts et dettes	1 495 881,69 €			1 495 881,69 €	
	Chap 024 Produits des cessions				0,00 €	
	Chap 040 Op. d'ordre de transferts entre section	468 215,95 €			468 215,95 €	
	Chap 021 Virement de la section de fonctionnement	1 128 540,27 €	1 515 570,76 €		2 644 111,03 €	
	Chap 001 Résultat d'investissement reporté				0,00 €	
		Total recettes	3 372 637,91 €	4 678 146,50 €	0,00 €	8 050 784,41 €

ARTICLE 2 : AUTORISE l'ajustement des crédits en dépenses comme en recettes conformément aux états annexés à la présente délibération ;

Le Secrétaire de séance,
Axel BRAVO LERAMBERT

Le Maire,
Thomas Iraçabal



(Handwritten signature of Axel Bravo Lerambert)



(Handwritten signature of Thomas Iraçabal)

Page 3 sur 3

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens (14, rue Lemerchier – 80 000 Amiens) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.